

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960<sup>1</sup>

---

#### RATIFICATION

*Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :*

12 février 1965

RÉPUBLIQUE DE CHINE

(Pour prendre effet le 12 mai 1965.)

*La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 24 février 1965.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93; pour tous faits ultérieurs concernant cette Convention, voir l'Annexe A des volumes 435, 443, 449, 452, 453, 456, 471, 478, 480, 482, 486, 500, 505, 514, 515, 521 et 522.